

Conseil d'administration du 18 octobre 2023

Budget rectificatif n°2-2023

Vu l'article L717-1 du Code de l'Éducation relatif aux Grands Etablissements ;
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'article R. 719-61 du Code de l'Éducation,
Vu l'avis favorable de la Commission des moyens, réunie le 6 octobre 2023 ;

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

Vote n°1 :

Le plafond d'emplois globalisé est fixé à 975 ETPT (équivalent temps plein travaillé), intégrant le plafond des emplois fixé par l'État de 711 ETPT et le plafond sur ressources propres de 263 ETPT.

Vote n°2 :

Le conseil d'administration approuve le projet de budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023, lequel fixe :

- La prévision de recettes encaissables à hauteur de 127 743 527€, dont
 - Les recettes globalisées : 92 285 110€,
 - Les recettes fléchées : 35 458 417€.
- Les autorisations d'engagement à hauteur de 251 205 452€, dont :
 - L'enveloppe de personnel : 71 248 337€,
 - L'enveloppe de fonctionnement : 60 140 338€,
 - L'enveloppe d'investissement : 119 816 777€.

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

- Les crédits de paiement à hauteur de 121 821 128€, dont :
 - L'enveloppe de personnel : 71 248 337€,
 - L'enveloppe de fonctionnement : 35 995 555€,
 - L'enveloppe d'investissement 14 577 236€.

Ce qui conduit à dégager :

- 5 922 399€ de solde budgétaire ;
- -2 387 468€ de résultat patrimonial,
- 2 073 982€ de capacité d'autofinancement,
- 3 616 616€ de variation de trésorerie,
- 1 639 709€ de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le budget rectificatif n°2-2023 présentant une perte comptable, le représentant des Ministres de tutelle de l'Etablissement autorise expressément le prélèvement sur les réserves.

Nombres de votants : 31

Vote pour	Vote contre	Abstention
31	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18 octobre 2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci

